

République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024
DÉLIBÉRATION N° D11_080424**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14 Présents : 9 Procurations : 4 Absent : 1	L'an 2024 et le 08 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Marie BOUEZDA-CABANE, Boris CHAPON et Catherine ROUVIERE. Procurations : Vivien BACARESSE à Daniel ZANÉ, Danièle MONTEIL à Elsa DARDON, Monique DESTIENNE à Alain FAYADA et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX Absent : Dario VIOLA Secrétaire de séance : Édith BORNANCIN
Date de la convocation : 29-03-2024 Date d'affichage : 29-03-2024	
Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024	

Madame la Maire présente la liste des associations de la Commune qui peuvent prétendre à une subvention. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le montant maximum des sommes à verser à ces associations si le dossier avec les pièces justificatives qu'elles présenteront est accepté. Le dossier devra présenter un compte rendu détaillé des activités de l'année précédente ainsi que celles envisagées. Le montant versé correspondra aux projets présentés.

ASSOCIATIONS	MONTANTS	Ne prennent pas part au vote en tant que membres du bureau	VOTE POUR
ASC	1.150 €	Fabien ENGELIBERT Vivien BACARESSE	Unanimité
APENEDA	500 €	Marie BOUEZDA-CABANE	Unanimité
O.C.C.E	300 €		Unanimité
COMITÉ DES FÊTES	1.150 €	Boris CHAPON	Unanimité
CLUB LE BEL AUTOMNE	350 €		Unanimité
SOCIÉTÉ DE CHASSE LA DIANE	200 €		Unanimité
L'ATELIER DES ABEILLES	350 €	Danièle MONTEIL Monique DESTIENNE	Unanimité
TOTAL	4.000 €		

Ces subventions seront inscrites à l'article 6574 du budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



La Maire
Andrée ROUX